



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°39-2017-07-001

PUBLIÉ LE 3 JUILLET 2017

# Sommaire

## Préfecture du Jura

39-2017-06-30-002 - Arrêté portant réquisition d'entreprises de transport sanitaire (4 pages)

Page 3

Préfecture du Jura

39-2017-06-30-002

Arrêté portant réquisition d'entreprises de transport  
sanitaire

*Afin d'assurer la continuité des transports terrestres pour les urgences pré-hospitalières, certaines entreprises sont réquisitionnées chaque jour entre 08h et 20h, en raison d'une grève, pour la période du 03 au 07 juillet 2017*



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**PREFET DU JURA**

**Le Préfet du Jura,**

**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Arrêté portant réquisition d'entreprises de transports sanitaires terrestres privées  
agréés du 03 juillet 2017 au 07 juillet 2017**

**VU** le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6312-1 à L.6313-1 et R.6312-6 à R.6312-23 ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2215-1 alinéa 4 ;

**VU** le décret du 13 octobre 2016 portant nomination de monsieur Richard VIGNON, préfet du Jura ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DCTME-BCTC-20161230-015 du 30 décembre 2016 accordant délégation de signature à monsieur Arnaud GILLET, directeur des services du cabinet ;

**VU** le mail en date du 16 juin 2017 de Madame Maud DUPUIS adressé au directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté déclarant un préavis de grève de l'ensemble des ambulanciers du Jura à compter du lundi 19 juin 2017 à 08h00 heures pour une durée indéterminée concernant le transport des urgences pré-hospitalières à la demande du CRRA 15 de 8h à 20h en semaine ;

**VU** le mail en date du 16 juin 2017 du Service Départemental d'Incendie et de Secours adressé au directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté indiquant que seuls les centres d'incendie et de secours de Lons-le-Saunier et Dole seront en capacité de dégager des ressources suffisantes pour pallier aux carences dues à la grève de l'ensemble des ambulanciers du Jura à compter du lundi 19 juin 2017 à 08h00 heures,

**VU** le mail en date du 16 juin 2017 de la directrice de permanence du centre hospitalier universitaire de Besançon adressé au directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté indiquant que les carences de transports sanitaires dues au mouvement de grève de l'ensemble des ambulanciers du Jura à compter du lundi 19 juin 2017 à 08h00 heures risquent d'entraîner des dysfonctionnements graves d'une part pour le fonctionnement de la régulation médicale du CHU de Besançon et d'autre part pour l'accès de la population aux services d'urgences ;

**Vu** le signalement du Lieutenant Colonel Marillet, en date du 21 juin 2017, informant l'agence régionale de santé de Bourgogne – Franche-Comté de l'impossibilité pour le SDIS 39 de continuer à prendre en charge l'intégralité des carences de transports sur les secteurs de Dole et de Lons le Saunier,

**CONSIDERANT** que les ambulanciers privés assurent sur appel du CRRA 15 le transport des urgences pré-hospitalières en journée ;

**CONSIDERANT** que les transports non effectués par les transporteurs sanitaires en grève ne pourront pas être assurés dans leur intégralité par le SDIS 39 et le SAMU25 ;

**CONSIDERANT** que l'existence de cette carence constitue un risque grave pour la sécurité et la santé publique ;

Sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté,

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Afin d'assurer la continuité des transports sanitaires terrestres pour les urgences pré hospitalières de journée, à effectuer sur la plage de 08h à 20h, dans le département du Jura, il est procédé à la réquisition, **à hauteur d'une ligne de garde par entreprise**, des entreprises de transports sanitaires terrestres suivantes :

<b>SECTEUR</b>	<b>Dates</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Adresse</b>
<b>SAINT CLAUDE</b>	<b>Lundi 03 juillet 2017</b>	<b>Ambulances VSL Taxi EGRAZ</b>	<b>27 rue Carnot, 39200 Saint Claude</b>
	<b>Mardi 04 juillet 2017</b>	<b>SARL Pierre VARCHON</b>	<b>43 faubourg Marcel, 39200 Saint Claude</b>
	<b>Mercredi 05 juillet 2017</b>	<b>Ambulances des 4 Villages</b>	<b>209 route Blanche, 39220 Les Rousses</b>
	<b>Jeudi 06 juillet 2017</b>	<b>Ambulances VSL Taxi EGRAZ</b>	<b>27 rue Carnot, 39200 Saint Claude</b>
	<b>Vendredi 07 juillet 2017</b>	<b>SARL Pierre VARCHON</b>	<b>43 faubourg Marcel, 39200 Saint Claude</b>
<b>SAINT AMOUR</b>	<b>Lundi 03 juillet 2017</b>	<b>Beaufort Ambulances</b>	<b>7 rue Champ Bouvier, 39190 BEAUFORT</b>
	<b>Mardi 04 juillet 2017</b>	<b>SARL Ambulances Taxis Dominique BERTHET</b>	<b>25 rue de Bresse, 39160 SAINT AMOUR</b>
	<b>Mercredi 05 juillet 2017</b>	<b>SARL Bresse Revermont Ambulances Services</b>	<b>26 A grande rue, 39190 COUSANCE</b>
	<b>Jeudi 06 juillet 2017</b>	<b>Beaufort Ambulances</b>	<b>7 rue Champ Bouvier, 39190 BEAUFORT</b>
	<b>Vendredi 07 juillet 2017</b>	<b>SARL Ambulances de la Petite Montagne</b>	<b>21 rue des Tilleuls, 39240 ARINTHOD</b>
<b>MOREZ</b>	<b>Lundi 03 juillet 2017</b>	<b>Ambulances des 4 Villages</b>	<b>209 route Blanche, 39220 LES ROUSSES</b>
	<b>Mardi 04 juillet 2017</b>	<b>Ambulances des 4 Villages</b>	<b>209 route Blanche, 39220 LES ROUSSES</b>
	<b>Mercredi 05 juillet 2017</b>	<b>Ambulances des 4 Villages</b>	<b>209 route Blanche, 39220 LES ROUSSES</b>
	<b>Jeudi 06 juillet 2017</b>	<b>Ambulances des 4 Villages</b>	<b>209 route Blanche, 39220 LES ROUSSES</b>



	Vendredi 07 juillet 2017	Ambulances des 4 Villages	209 route Blanche, 39220 LES ROUSSES
CHAMPAGNOLE	Lundi 03 juillet 2017	Ambulances Champagnolaises	215 rue Claude et Jean-Claude Ponsar, 39300 CHAMPAGNOLE
	Mardi 04 juillet 2017	SARL Ambulances du Triangle d'Or	29 place de la Liberté, 39600 ARBOIS
	Mercredi 05 juillet 2017	Allo Ambulances Alpha SARL	5 rue Aristide Briand, 39110 SALINS LES BAINS
	Jeudi 06 juillet 2017	SARL JEUNET Frères	39250 CENSEAU
	Vendredi 07 juillet 2017	SARL Ambulances Roland CAZEAUD	59 Place de la République, 39300 CHAMPAGNOLE
	DOLE	Lundi 03 juillet 2017	SARL MASUYER CHAUSSIN
Mardi 04 juillet 2017		Ambulances de la Vallée	Z.I – 5 Rue de la Doline, 39700 DAMPIERRE
Mercredi 05 juillet 2017		Ambulances DUPUIS	42 avenue du Maréchal Juin, 39100 DOLE
Jeudi 06 juillet 2017		SARL MASUYER DOLE	199 Avenue du Maréchal Juin, 39100 DOLE
Vendredi 07 juillet 2017		SARL Ambulance Dole Assistance	130 Boulevard Wilson, 39100 DOLE
LONS LE SAUNIER	Lundi 03 juillet 2017	Ambulances DUPUIS	145 rue des Frères Lumière, 39000 LONS LE SAUNIER
	Mardi 04 juillet 2017	SARL Ambulances RICHARD et Fils	Au Village, 39260 COYRON
	Mercredi 05 juillet 2017	Ambulances GUICHARD	1 rue d'Amont, 39140 BLETTERANS
	Jeudi 06 juillet 2017	SARL Ambulances VSL MICHEL	290 avenue de la Marseillaise, 39000 LONS LE SAUNIER Siège social : 195 rue des Aubépines, ZI Bois de Chize, 71500 BRANGES
	Vendredi 07 juillet 2017	SA Ambulances Lédoniennes	330 route de Besançon, 39000 LONS LE SAUNIER

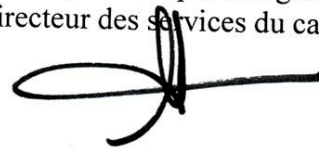
**Article 2 :** Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture pour les tiers, faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général et le directeur des services du cabinet de la préfecture du Jura sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des actes administratifs de la préfecture du Jura.

**Article 4 :** Conformément à l'article L2215-1 du code général des collectivités territoriales, le refus de déférer aux réquisitions de l'autorité publique est puni de 6 ans d'emprisonnement et 10 000 euros d'amende.

A Lons-le-Saunier, le 30 juin 2017

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur des services du cabinet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke and a vertical stroke.

Arnaud GILLET